Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20261001-2026100119-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Monsieur Jack NOËL, Madame Annick CARDON, Monsieur Cédric NAYL, Monsieur Jean-Pierre LATOUR, Monsieur Loic LE PIOUFFLE, Madame Laure BIGOT, Madame Christine PLANCOT, Monsieur Jean MORIN, Madame Viviane LE GOFF, Monsieur Patrice CAMUS, Monsieur Thierry ROUXEL, Madame Stéphanie DAUTELLE, Monsieur Daniel EONNET, Madame Françoise CHOUFFEUR, Monsieur Jean-Pierre VASSAL, Madame Laëtitia FAUSTIN LOISON

Étaient absentes excusées et représentées : Madame Fanny LARMET représentée par Monsieur Patrice CAMUS, Madame Christina JARNO représentée par Madame Annick CARDON, Madame Maëva DANO représentée par Madame Françoise CHOUFFEUR, Madame Sylvie BOMPOIL représentée par Madame Laure BIGOT

Étaient absents excusés : Madame Elodie TEXIER, Monsieur Claudiu RADU

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia FAUSTIN LOISON

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

2026.10.01-19 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU TERRITOIRE DE PLOERMEL COMMUNAUTE
(Rapporteur : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire)

Ploërmel Communauté propose aux communes membres un partenariat en vue de structurer et de développer le réseau des bibliothèques du territoire.

La mise en réseau des bibliothèques a pour objectifs :

- Favoriser l'accès des citoyens à la lecture, au savoir, à l'information, à la culture et aux loisirs
- Améliorer et développer l'offre de services des bibliothèques sur le territoire et chaque commune du réseau
- Faciliter l'accès aux documents et enrichir l'offre documentaire disponible
- Faciliter la mise en place d'animations
- Optimiser les coûts pour les communes grâce à la mutualisation des moyens et créer une dynamique du territoire.

La mise en réseau permet de proposer aux usagers un service public plus efficient et harmonisé, contribuant ainsi à l'attractivité et au rayonnement des territoires.

Une convention sera proposée par Ploërmel Communauté aux communes nouvellement adhérentes, sur la base de la convention actuellement en vigueur, afin de renforcer la coopération pour améliorer l'accès des habitants à l'information, à la documentation et aux biens culturels.

La convention définira les engagements des parties, elle aura une durée de 10 ans à compter de sa signature.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20261001-2026100119-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **PRESENTS** : 17
- **VOTANTS** : 21
- **Abstentions** : 0
- **Suffrages exprimés** : 21
- **Majorité absolue** : 11
- **POUR** : 21
- **CONTRE** : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, après avis favorable de la commission « Finances et Ressources Humaines » réunie le 29 septembre 2026 et avis favorable de la commission « Vie culturelle et communication » réunie le 17 septembre 2026

- Déclare son intention d'intégrer le partenariat relatif à la mise en réseau des bibliothèques du territoire de Ploërmel Communauté
- Autorise le Maire à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

La Secrétaire de séance,
Madame Laëtitia FAUSTIN LOISON

MAIRIE de JOSSELIN
MORBIHAN (56120)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.